

INDEX Égalité Femmes / Hommes 2025

Cet index est conçu pour faire progresser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au sein des entreprises. Il permet de mesurer les efforts réalisés ou à faire sur quatre critères.



38/40

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

35/35

Écart de taux d'augmentations individuelles pour les entreprises entre 50 et 250 salariés



Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Index non calculable*

** Aucune salariée n'est revenue de congé maternité sur la période de référence. Dans un tel cas, l'indicateur impossible à calculer n'est pas pris en compte, seuls le sont les indicateurs exploitables. L'indicateur incalculable est neutralisé et l'index est recalculé sur une base 100.*

5/10

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations



Total
91,76/100

Le groupe **maintient ses efforts** pour mener une **politique d'égalité professionnelle** entre ses collaborateurs.



SAS au capital de 627 960€
RCS Paris 444 771 083



GSMC - SAS au capital de 251 080,20€
RCS Paris 484 722 004